

DÉPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE 01300 PEYRIEU

☎ 04.79.42.00.14

Fax 04.79.42.00.90

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08 septembre 2016

Le 08 septembre deux mil seize, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Absent : Carla Fournier, Lionel Grostabussiat, Stéphane Ravier, Yvon Clerc

Absent excusés : Maurice Bettant donne pouvoir à Jean GIREL

Présents : les autres membres du Conseil Municipal.

Objet : Aides du Département et de l'Agence de l'Eau

Monsieur le maire explique que les travaux **de renforcement du réseau d'eau potable au niveau de la RD 992 Peyrieu Sud et du hameau de chêne** sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

De même, que les travaux **d'extension du réseau d'eaux usées sur la RD 992 traversée sud du village** sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité des opérations (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- De valider le montant HT (ou TTC si non récupération de la TVA) des opérations, et les modalités financières de ces dernières,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme ces opérations
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour ces opérations **de renforcement du réseau d'eau potable au niveau de la RD 992 Peyrieu Sud et du hameau de chêne et d'extension du réseau d'eaux usées** le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de **Peyrieu** et à la lui reverser.
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- Valide la totalité des opérations **de renforcement du réseau d'eau potable au niveau de la RD 992 Peyrieu Sud et du hameau de chêne** (canalisations existantes datant de

1935 vétustes remplacées par des canalisations de plus gros diamètre, voir plan et notice explicative annexée) **et d'extension d'eaux usées le long de la RD 992.**

- valide le montant HT de 143 809.00 € du coût total de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme ces opérations.
- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- autorise, pour ces opérations, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de **la commune de Peyrieu** et à la lui reverser.
- Demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Objet : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en raison des nouveaux rythmes scolaires, et de la titularisation de Mme MORICE Lydia, il serait opportun d'augmenter ou de diminuer le nombre d'heures hebdomadaires aux agents d'animation, le contrat de :

- Patricia FAVIER reste inchangé à 21 heures 30
- Martine BUIRON reste inchangé à 16 heures
- Mélanie ANTHELME reste inchangé à 27 heures 30
- Lydia MORICE changerait de statut et serait adjoint d'animation titulaire et passerait à 24 heures hebdomadaires

Pour le personnel technique, et étant donné l'admissibilité de M. Doul à l'examen d'adjoint technique 1^{ère} classe, la commune souhaite nommer son agent au grade correspondant après la validation de la Commission Administrative Paritaire, le tableau des emplois permanents serait modifié en ce sens.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place ces nouvelles dispositions à compter du 01 septembre 2015.

Ainsi, il convient de revoir le tableau des emplois permanents de la commune.

Le Conseil municipal, après délibération

- **Accepte de modifier à compter du 01 septembre 2016,** le tableau des emplois permanents de la collectivité
- **Autorise** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions nécessaires.
- **Dit que** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Belley.

Objet : Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée

Le maire rappelle le contexte : la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées posait l'obligation dans un délai de 10 ans d'une mise en accessibilité pour toute personne handicapée des transports publics, des établissements recevant du public, qu'ils soient publics ou privés, et des installations ouvertes au public.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet désormais aux établissements qui n'étaient pas encore accessibles au 1^{er} janvier 2015 de présenter avant le 27 septembre 2015 les travaux qui seront réalisés dans les mois à venir, ou de demander une prorogation du délai de dépôt de cet agenda. La commune ayant fait la demande de prorogation, et l'ayant obtenu, la date de dépôt de l'agenda est fixée au 27 septembre 2016, délai de rigueur.

Selon l'agenda établi, les quatre bâtiments recevant du public : la salle polyvalente, la salle des jeunes, la salle du patronage et l'église feront partie des travaux de la commune, avec pour début de la mise en accessibilité la salle polyvalente qui débutera en 2017 en même temps que les travaux de l'école /cantine/garderie et mairie/bibliothèque, qui sont des projets déjà bien avancés. La fin des travaux est prévue fin 2020, le montant total des travaux étant estimé pour ces quatre ERP à 46 000€.

Le maire demande au conseil de se prononcer :

Après délibération, le conseil décide

- D'approuver la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée
- de transmettre la présente délibération à la DDT avec la demande d'approbation
- Autorise le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de ce projet

Objet : SEMCODA – Bilan, augmentation de capital, compte de résultats exercice 2015

L'article 1524-5 du CGCT rappelle que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs regroupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte.

Le maire donne lecture du rapport d'activité 2014 établi par SEMCODA.

Considérant que la commune s'est déjà prononcée à chaque modification de statuts,

Considérant qu'aucune irrégularité n'a été commise,

Le conseil municipal, après délibération

Prend connaissance du rapport d'activité 2015,

Donne un avis favorable sur l'exercice écoulé,

Transmet la présente délibération à Mme la Sous-Préfète de Belley

TRAVAUX :

- Les travaux le long de la RD 992 ont débuté, la prochaine réunion aura lieu le 20 septembre pour faire un point.
- Mairie, école : plusieurs scénarios sont toujours à l'étude et une étude de faisabilité avec des estimations, devrait être préparée lors de la prochaine réunion avec le cabinet ABAMO & CO.
- Voirie communautaire : le mur de soutènement dans la rue de Chêne a été abandonné, il ne fera pas partie des travaux au programme de cette année.

ZONE DU CAMP :

- Suite au conseil municipal, un courrier sera envoyé, d'une part à Terre D'Alliances pour proposer une partie de l'accès qui mène à leur parcelle à 6.00€ le mètre carré, et d'autre part proposer le retour de cet accès (voie perpendiculaire) à Perrier au même tarif.

URBANISME :

- Demande de recours gracieux de M. Michel André contre le PC de M. Godin-Kiala, le délai pour répondre est de deux mois à partir de la date de réception du courrier de cette demande.

Jean GIREL, Maire

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
160901	Demande de subvention agence de l'eau
160902	Demande de subvention agence de l'eau
160903	Modification des emplois permanents de la commune
160904	Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée
160905	SEMCODA – Bilan, augmentation de capital, compte de résultats exercice 2015

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		Donne pouvoir à M. Girel
Yolande CLAPOT		
Yvon CLERC		absent
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		absente
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT		Absent
Nathalie GRUSELIN		
Chantal LEMERRE		
Stéphane RAVIER		Absent
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		